

Les Fêtes de Lille

LA 43^e FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE

Le Président de la République, le Roi de Belgique et plusieurs ministres des deux pays alliés dans la capitale du Nord

Le Nord, souvent à la peine, sera à l'honneur en ces fêtes de la Pentecôte de 1921. S. M. le Roi Albert I^{er} de Belgique, le Roi-Soldat de la grande guerre, M. Millerand, président de la République Française, M. Jaspars, ministre des Affaires étrangères de Belgique, ferme allié de la France dans les Conseils diplomatiques...

Il fera fête aux cortèges des populations françaises et alliées qui voudront lui rendre visite, aux dix mille gymnastes, priant pour la Patrie, qui jetteront sur cette fête l'éclat de leur jeunesse virile et ordonnée.

L'origine des fêtes

C'est au début de ce siècle que commencent ces fêtes. Nous en publions le programme définitif.

Le programme

On se souvient que la 43^e fête de l'Union des Sociétés de gymnastique de France devait avoir lieu à Lille, M. Millerand, président de la République Française, fut convié à y assister.

La journée du samedi 14 mai

10 h. 30, salle de la Société Industrielle, Congrès des Syndicats des Voyageurs et Représentants de Commerce. 11 h., arrivée de M. le sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique et à l'Education physique.

La journée du dimanche 15 mai

De 5 h. 30 à midi, terrain de la fête, concours de sections. 10 h., arrivée de M. le ministre de la Guerre, accompagné de M. le ministre du Travail.

La journée du Président & du Roi Lundi 16 mai

De 5 h. 30 à midi, au terrain de la fête, concours individuels. 8 h., 40, visite de l'Hôpital Saint-Sauveur par M. le Président de la République. 9 h., 10, Palais de la Bourse, réception au Palais de la Bourse de M. le Président de la République par la Chambre de Commerce.

Le Cinquantenaire

« Concordia - Harmonie » A ROUBAIX

(Suite. Voir le « Journal de Roubaix » des 24, 30 avril, 10 et 12 mai)

Les dirigeants de la Société jubilaire

COMMISSION D'HONNEUR Ce n'est qu'à partir de 1920, que la « Concordia-Harmonie » complète son Conseil d'administration par la création d'une Commission d'honneur dont la présidence fut confiée à M. Edouard Rousset.

Le train présidentiel

Le train présidentiel partira de Paris le dimanche 15 mai, à 14 h. 45 et arrivera à Lille à 18 h. 10. Parmi les personnes qui y prendront place figurent : M. Vignon, secrétaire général adjoint de la maison présidentielle; le général Lawson, de Poitiers, directeur du protocole; Labassière, directeur de la Sûreté générale; Barbier, directeur de l'Agence Havas; Javary, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord; M. Raoul Péret, président de la Chambre ou M. Arago, vice-président de la Chambre; M. Bérard, ministre de l'Instruction publique.

Le voyage du Roi Albert

Bruxelles, 13 mai. — Le Roi des Belges quittera Bruxelles en automobile et sera accompagné du maréchal de la cour et de plusieurs officiers de sa maison militaire. Il s'arrêtera à Tournai où il arrivera à 10 heures du matin pour passer en revue, sur le Grand-Place, le corps des pompiers communaux, qui fêtera ce jour-là le centième anniversaire de sa fondation.

Trains spéciaux

La Compagnie du Nord à l'occasion de la Fête fédérale de gymnastique, a organisé des trains spéciaux pour les jours des 14, 15 et 16 mai pour les lignes suivantes: Lille à Tournai; Lille, Tourcoing, Halluin; Lille à Comines; Lille, Avesq, Orchies, Somain; Lille, Armentières, Berguette; Lille, Armentières, Calais, Dunkerque; Lille, Béthune; Lille, Libercourt, Lens; Lille, Templeuve, Seclin; Don; Lille à Valenciennes. Le tableau des différents horaires est affiché dans ces gares.

L'ORAGE A ROUBAIX

Un tramway Mongy dérailla. — Cinq blessés

Vendredi, vers 17 heures, un violent orage s'est déchaîné sur notre région. Tandis que la foudre zébrant le ciel, une trombe d'eau s'abattait. Aussi, en quelques minutes, les rues, surtout celles accidentées, devinrent des torrents. Les bouches d'égout ne pouvant absorber toute la pluie, sur le boulevard de Paris, la forte pluie entra vers les caniveaux toute la poussière et les graviers de la chaussée.

Quand la pluie se fut un peu apaisée, vers 17 h. 10, un tramway Mongy vint à descendre le boulevard, se dirigeant sur Roubaix. Les voitures dérapèrent encore sous l'eau, ce qui ne permit pas au conducteur de remarquer que les chapeaux des rails étaient obstrués par du sable et des graviers. Quelques mètres au-dessus de la rue Darnaudin, devant le n° 43, par suite de cet amas de gravier, le bogie avant sortit des rails et bien que les freins furent aussitôt bloqués, la voiture dévra sur la droite et vint heurter violemment un platane qui, sous le choc, fut déraciné et s'abattit au travers de la contre-allée.

Les nombreux voyageurs ressentirent une forte commotion et furent projetés l'un sur l'autre, tandis que les glaces du devant volaient en éclats.

Le premier moment de stupeur passé, on s'aperçut que l'accident avait occasionné des blessures à cinq voyageurs, qu'on s'empressa de diriger vers les habitations des docteurs Harlet et Bernard.

Les blessés, à qui M. le docteur Harlet prodigua ses soins, sont : MM. Félix Lepier, 25 ans, chauffeur d'auto, rue Fourcroy, 5, sur qui on constata une fracture du poignet droit, une forte contusion de la cage thoracique et des contusions sur tout le corps; Gustave Duranton, 26 ans, aide-mécanicien, rue des Halles, 19, contusion du genou gauche; Henri Dejaegère, 24 ans, maçon, rue du Tilleul, 22, contusions lombaires, fracture probable de deux côtes. Ces blessés ont regagné leur domicile.

M. le docteur Bernard soigna un homme dont un bras fut fracturé et une dame qui a eu un œil contusionné. Tous deux ont regagné leur demeure.

Pendant ce temps, les employés du tramway s'occupèrent à remettre sur rails la voiture et après 45 minutes d'efforts, ils y parvinrent.

Prévenu aussitôt de la chute de l'arbre, M. Warnier, jardinier-chef de la ville, arriva sur les lieux avec une équipe d'ouvriers, qui s'occupèrent aussitôt d'élaguer l'arbre et de le serrer en tronçons.

Cet accident causa une certaine perturbation dans le service, qui ne devint normal que vers 19 heures.

LA FOUDE TOMBE A WATTELOS

Au cours de l'orage de Jeudi soir, vers 18 h. 30, la foudre est tombée sur un noyer se trouvant dans le jardin de M. Loquet, rue de l'Alsace, 28. L'arbre a été fendu du haut en bas.

UN INCENDIE A KILLEM

Un incendie causé par la foudre, a éclaté à Killem (arrondissement de Dunkerque), et a détruit une partie de la ferme Bollenger, au lieu dit le Psycoq. Ce bâtiment contenait 6.000 kilos de paille, 3.000 kilos de haricots et les instruments aratoires.

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCES AVEC L'ENNEMI

Le pourvoi de Pierre Durand est rejeté. Pierre Durand qui fut condamné à 20 ans de détention pour trafic d'or et de valeurs et qui s'était pourvu en cassation, vient de voir son pourvoi rejeté.

Un acquittement. Le Conseil de guerre de la 1^{re} région réunit en audience vendredi après-midi, sous la présidence de M. le colonel Buisson, avait à juger Delautre Maurice-Charles, 35 ans, employé de banque, 80, rue de Maubeuge, à Lille, inculpé d'intelligences avec l'ennemi pour avoir trafiqué sur les titres neutres avec les frères Deroy, Durand, Chapuis, Geerts, etc. Delautre a été acquitté à la minorité de 5 voix.



M. DRIEU directeur de la « Concordia-Harmonie »

et généreux. Il occupa de suite la profonde estime de tous les membres de la « Concordia-Harmonie ». Il suit les nobles traditions de son père et dirige les fêtes qui ont pour objet de concentrer les arts, les sports et la mutualité, son concours est immédiatement accepté. Il est également Président d'honneur de la Société de gymnastique l'« Aménage », de la Société colombophile du « Pigeon Blanc », Président du Cercle colombophile « Le Progrès », de l'Union Sportive Roubaissienne, etc.

Il est entouré des vice-présidents aussi compétents que dévoués : M. Adolphe Sartorius, secrétaire du Cercle colombophile l'« Union » et membre actif du Racing-Club, et de M. Emile Dussard, ancien conseiller municipal; tous deux ont été également acquies de la sympathie de toute la société.

Aussi les membres de la « Concordia-Harmonie » ont-ils à cœur de maintenir l'excellente réputation de leur société et avec l'appui de leur Commission d'honneur, il est permis d'espérer que le prochain avenir, M. Paul Six (officier d'Académie), Président

C'est à lui que la « Concordia-Harmonie » a confié son existence. Elle doit à son éternelle volonté, à sa fécondité, d'avoir survécu aux heures difficiles où, abandonnée par ses fondateurs, elle faillit disparaître.

Elle doit à son administration, à la fois compétente, sage et dévouée, l'extinction, non seulement des dettes importantes qu'elle avait alors pour toute existence, mais encore l'extinction d'une autre dette onéreuse, celle-là, qu'elle contracta un peu plus tard pour par-

venir en 1905. Après aux fonctions de secrétaire-trésorier de la réorganisation de la société en 1910, il obtint l'acquittement avec un dévouement inébranlable, est à ses nombreuses obligations que la société doit son efficacité.

M. Lucien Martinge a été élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1920. Il est entouré de ses collaborateurs les plus dévoués et les plus compétents. M. Charles Schelle, porte-parole de la société, a été élu secrétaire. M. Paul Six, président, 48 ans; M. Alfred Doussard, secrétaire-trésorier, 35 ans; M. Henri Stieven, 34 ans; M. Emile Lefebvre, 33 ans; M. Philippe Martinge, 31 ans; M. Art. Carlier, 25 ans; M. Jules Nys, 23 ans; M. Emile Mulliez, 22 ans; M. Florimond Mulliez, 21 ans; M. Louis Cabaret, 20 ans.

La « Concordia-Harmonie » a toujours été, en ce qui concerne les plus dévoués et les plus compétents, un grand nombre d'hommes de bien, de bons citoyens, de bons patriotes, de bons Français, qui ont contribué à la prospérité de la « Concordia-Harmonie ».

C'est ainsi que M. Paul Six, qui fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1905, fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1920. Il est entouré de ses collaborateurs les plus dévoués et les plus compétents.

La « Concordia-Harmonie » a toujours été, en ce qui concerne les plus dévoués et les plus compétents, un grand nombre d'hommes de bien, de bons citoyens, de bons patriotes, de bons Français, qui ont contribué à la prospérité de la « Concordia-Harmonie ».

C'est ainsi que M. Paul Six, qui fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1905, fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1920. Il est entouré de ses collaborateurs les plus dévoués et les plus compétents.

La « Concordia-Harmonie » a toujours été, en ce qui concerne les plus dévoués et les plus compétents, un grand nombre d'hommes de bien, de bons citoyens, de bons patriotes, de bons Français, qui ont contribué à la prospérité de la « Concordia-Harmonie ».

C'est ainsi que M. Paul Six, qui fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1905, fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1920. Il est entouré de ses collaborateurs les plus dévoués et les plus compétents.

La « Concordia-Harmonie » a toujours été, en ce qui concerne les plus dévoués et les plus compétents, un grand nombre d'hommes de bien, de bons citoyens, de bons patriotes, de bons Français, qui ont contribué à la prospérité de la « Concordia-Harmonie ».

C'est ainsi que M. Paul Six, qui fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1905, fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1920. Il est entouré de ses collaborateurs les plus dévoués et les plus compétents.

La « Concordia-Harmonie » a toujours été, en ce qui concerne les plus dévoués et les plus compétents, un grand nombre d'hommes de bien, de bons citoyens, de bons patriotes, de bons Français, qui ont contribué à la prospérité de la « Concordia-Harmonie ».

C'est ainsi que M. Paul Six, qui fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1905, fut élu président de la « Concordia-Harmonie » en 1920. Il est entouré de ses collaborateurs les plus dévoués et les plus compétents.

La « Concordia-Harmonie » a toujours été, en ce qui concerne les plus dévoués et les plus compétents, un grand nombre d'hommes de bien, de bons citoyens, de bons patriotes, de bons Français, qui ont contribué à la prospérité de la « Concordia-Harmonie ».

conçu à Roubaix, entré en 1910, comme vice-président, jouissant d'une grande popularité; il possédait le don de se faire aimer et estimer de tous les musiciens. Il est admirablement secondé dans sa tâche à laquelle il a consacré toute sa vie. Comme lui, d'un caractère aimable et généreux, n'a pas à s'attirer toutes les sympathies des musiciens.

Tout ce qui a été dit du dévouement du président, de sa constante sollicitude et de l'affection dont il l'entoure n'est que la partie inférieure de la vérité. Il est juste de le redire des vice-présidents. Ils ont su les manifestations de toutes les formes et dans toutes les occasions.

La « Concordia-Harmonie » possède en MM. Louis Lecerrier et Fernand Debulghe, deux vice-présidents des plus dévoués et sur lesquels elle fonde les meilleurs espoirs, nul doute qu'avec leur appui elle continuera dans la voie du progrès.

LA DIRECTION

Voici près d'un an que la direction de la « Concordia-Harmonie », par suite du décès de M. Jules Lauridan, a été confiée à M. Etienne Drien (officier d'Académie).

Le directeur a été heureux, car, de suite, avec son autorité et une compétence incontestable, il a su mettre en relief les éléments d'éclat. On en a eu la preuve la saison dernière ainsi qu'à la Sainte-Vierge où la « Concordia-Harmonie » recut de nombreuses félicitations pour ses admirables exécutions.

Il a été successivement directeur des Matrices de Saint-Michel et du St-Rédempteur, de l'Harmonie Municipale de Leers de 1899 à 1910, de l'Harmonie de la « Citadelle d'Heu » depuis 1903; cette dernière ayant fusionné en 1919 avec l'Harmonie Municipale d'Heu, il en a conservé la direction.

En 1910 il conduisit avec honneur l'Harmonie de la « Citadelle d'Heu » au concours de Béthune où celle-ci remporta de magnifiques succès, et le jour même il est nommé officier d'Académie.

Aussi la « Concordia-Harmonie » en a eu le digne successeur de M. Jules Lauridan et comme lui il est très estimé de ses musiciens.

LE SECRETARIAT

Le dévoué et sympathique secrétaire-major de la « Concordia-Harmonie » complète heureusement cette belle pléiade de dirigeants, à laquelle par ses fonctions de secrétaire-trésorier il apporte le concours d'une besogne assidue et qui nécessite un grand et complet dévouement.

M. Lucien Martinge est entré dans la

Chambre de Commerce de Roubaix nous communiquent le compte rendu sommaire de sa séance du 11 mai 1921.

ELECTIONS AU CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Conformément aux instructions qu'elle a reçues, la Chambre de Commerce a procédé au vote pour l'élection des membres patrons du Conseil supérieur du travail.

SURVEILLANCE DES ÉPREUVES DU CONCOURS ORGANE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS, PAR SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'ART.

La Chambre confirme la désignation de M. Fernand Carissimo en qualité de délégué dans la Commission de surveillance des épreuves du concours organisé à l'École Nationale des Arts Industriels de Roubaix, par la Société d'encouragement à l'art.

CREDIT NATIONAL CONDITIONS GENERALES DE PRET

La Chambre prend connaissance d'une circulaire rédigée par le « Crédit National » et où se trouvent indiquées les conditions générales des prêts que ce établissement peut mettre à l'étude, sur diverses garanties en faveur des industriels et commerçants situés dans les départements.

Depuis l'apparition de cette circulaire, le Conseil du « Crédit National » s'est préoccupé de se procurer les moyens de développer les opérations de prêt par application de la loi de finances du 21 juillet 1920, en permettant aux industriels et commerçants des Régions libérées, d'obtenir en garantie, les certificats provisoires de dommages de guerre et les titres nominatifs d'annuités prévus par la loi du 15 mai 1920.

La note que le « Crédit National » a mise au point, sur le caractère et les conditions de son intervention dans ce deuxième ordre d'idées, sera soumise par le secrétaire de la Chambre de Commerce de Roubaix, à la disposition de ceux qui auraient intérêt à en prendre connaissance.

REGISTRES DU COMMERCE. — EXPIRATION DES DELAIS D'IMMATRICULATION

Le Ministre du Commerce rappelle d'une façon toute particulière que les délais prévus successivement pour l'immatriculation des commerçants et des Sociétés commerciales, au registre du commerce, expirent le 30 juin prochain.

La Chambre de Commerce transmet cet appel à ses ressortissants, en engageant ceux d'entre eux qui n'auraient pas encore fait leurs déclarations au greffe du Tribunal de Commerce, à se libérer de cette obligation le plus promptement possible.

TELEPHONE. — INSTALLATION DE NOUVEAUX CABLES ENTRE ROUBAIX-TOURCOING ET LILLE.

L'Administration des téléphones étudie en ce moment, l'établissement de nouveaux câbles téléphoniques, entre les groupes de Lille et de Roubaix-Tourcoing.

Cet établissement se justifie non seulement par le développement du nombre des abonnés dans chacune des trois villes, mais aussi par la nécessité d'accroître la rapidité des communications.

La dépense prévue est de 1.700.000 francs. La Chambre de Commerce de Roubaix met cette question à l'étude.

CHEMINS DE FER SUPPLEMENTAIRE DU G. V. 16

La Chambre se prononce contre l'homologation de la proposition faite par les grands réseaux à l'effet de supprimer les tarifs G. V. 16 et 116 actuellement en vigueur et ayant pour objet le transport d'emballages vides ayant servi ou devant servir au transport des denrées.

REVISION GENERALE DES NOUVEAUX TARIFS UNIFIES POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES EN PETITE VITESSE.

La Chambre se prononce pour l'abaissement des tarifs unifiés de petite vitesse, pour ce qui concerne un certain nombre de points que le linéaire.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Dans une séance antérieure et sur la foi des renseignements qu'elle avait recueillis, auprès des groupements professionnels, la Chambre de Commerce de Roubaix s'est prononcée contre la proposition de loi Bokanowski ayant pour objet de rendre obligatoires les allocations familiales.

Une enquête a démontré depuis que, par suite de nombreux renseignements reçus, l'opposition du premier moment a disparu dans les groupements intéressés en laissant une impression favorable à la proposition Bokanowski.

Se conformant à cette nouvelle manière de voir de ses ressortissants les plus qualifiés pour raisonner la question, la Chambre de Commerce de Roubaix rapporte sa délibération du 22 avril 1920 et se prononce pour l'adoption de la proposition de loi Bokanowski relative aux allocations familiales.

AV RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles, VENTE LIBRE DE: Beurre, 10.50 le kg; Confitures, 1.40 le kg; Chocolat, 1.40 le kg; Bonbons, 0.80 le kg; Margarine, 7.00 le kg. Brevets divers de tous prix.

VENTES DE LAINES A LONDRES

(D'un correspondant particulier) Londres, 12 mai 1921. Pendant cette semaine, les enchères ont continué très animées avec concurrence générale.

Le prix de clôture sont en moyenne dix pour cent plus élevés que ceux d'ouverture. La prochaine série commencera le 7 juin.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 14 MAI

Aujourd'hui, saint Pacôme; demain, saint Eulge. 13^h 40, jour de l'année. Soleil: Lever, 5 h. 13; coucher, 19 h. 22. Lune: Premier quartier du 14. Pleine lune, le 21.

Caisse d'épargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30. 20 h.: « Faus », opéra, au Casino-Palace. 20 h. 30: « Michel Strogoff », à l'Hippodrome-Théâtre.

Réunion de la Chambre de Commerce de Roubaix

La Chambre de Commerce de Roubaix nous communiquent le compte rendu sommaire de sa séance du 11 mai 1921.

ELECTIONS AU CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Conformément aux instructions qu'elle a reçues, la Chambre de Commerce a procédé au vote pour l'élection des membres patrons du Conseil supérieur du travail.

SURVEILLANCE DES ÉPREUVES DU CONCOURS ORGANE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS, PAR SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'ART.

La Chambre confirme la désignation de M. Fernand Carissimo en qualité de délégué dans la Commission de surveillance des épreuves du concours organisé à l'École Nationale des Arts Industriels de Roubaix, par la Société d'encouragement à l'art.

CREDIT NATIONAL CONDITIONS GENERALES DE PRET

La Chambre prend connaissance d'une circulaire rédigée par le « Crédit National » et où se trouvent indiquées les conditions générales des prêts que ce établissement peut mettre à l'étude, sur diverses garanties en faveur des industriels et commerçants situés dans les départements.

Depuis l'apparition de cette circulaire, le Conseil du « Crédit National » s'est préoccupé de se procurer les moyens de développer les opérations de prêt par application de la loi de finances du 21 juillet 1920, en permettant aux industriels et commerçants des Régions libérées, d'obtenir en garantie, les certificats provisoires de dommages de guerre et les titres nominatifs d'annuités prévus par la loi du 15 mai 1920.

La note que le « Crédit National » a mise au point, sur le caractère et les conditions de son intervention dans ce deuxième ordre d'idées, sera soumise par le secrétaire de la Chambre de Commerce de Roubaix, à la disposition de ceux qui auraient intérêt à en prendre connaissance.

REGISTRES DU COMMERCE. — EXPIRATION DES DELAIS D'IMMATRICULATION

Le Ministre du Commerce rappelle d'une façon toute particulière que les délais prévus successivement pour l'immatriculation des commerçants et des Sociétés commerciales, au registre du commerce, expirent le 30 juin prochain.

La Chambre de Commerce transmet cet appel à ses ressortissants, en engageant ceux d'entre eux qui n'auraient pas encore fait leurs déclarations au greffe du Tribunal de Commerce, à se libérer de cette obligation le plus promptement possible.

TELEPHONE. — INSTALLATION DE NOUVEAUX CABLES ENTRE ROUBAIX-TOURCOING ET LILLE.

L'Administration des téléphones étudie en ce moment, l'établissement de nouveaux câbles téléphoniques, entre les groupes de Lille et de Roubaix-Tourcoing.

Cet établissement se justifie non seulement par le développement du nombre des abonnés dans chacune des trois villes, mais aussi par la nécessité d'accroître la rapidité des communications.

La dépense prévue est de 1.700.000 francs. La Chambre de Commerce de Roubaix met cette question à l'étude.

CHEMINS DE FER SUPPLEMENTAIRE DU G. V. 16

La Chambre se prononce contre l'homologation de la proposition faite par les grands réseaux à l'effet de supprimer les tarifs G. V. 16 et 116 actuellement en vigueur et ayant pour objet le transport d'emballages vides ayant servi ou devant servir au transport des denrées.

REVISION GENERALE DES NOUVEAUX TARIFS UNIFIES POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES EN PETITE VITESSE.

La Chambre se prononce pour l'abaissement des tarifs unifiés de petite vitesse, pour ce qui concerne un certain nombre de points que le linéaire.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Dans une séance antérieure et sur la foi des renseignements qu'elle avait recueillis, auprès des groupements professionnels, la Chambre de Commerce de Roubaix s'est prononcée contre la proposition de loi Bokanowski ayant pour objet de rendre obligatoires les allocations familiales.

Une enquête a démontré depuis que, par suite de nombreux renseignements reçus, l'opposition du premier moment a disparu dans les groupements intéressés en laissant une impression favorable à la proposition Bokanowski.

Se conformant à cette nouvelle manière de voir de ses ressortissants les plus qualifiés pour raisonner la question, la Chambre de Commerce de Roubaix rapporte sa délibération du 22 avril 1920 et se prononce pour l'adoption de la proposition de loi Bokanowski relative aux allocations familiales.

AV RAVITAILLEMENT

Tous les jours, aux Halles, VENTE LIBRE DE: Beurre, 10.50 le kg; Confitures, 1.40 le kg; Chocolat, 1.40 le kg; Bonbons, 0.80 le kg; Margarine, 7.00 le kg. Brevets divers de tous prix.

VENTES LIBRES DE POMMES DE TERRE, 0.50 le ML. 2 kilos par personne. Avis important. — Le Comité de Ravitaillement rappelle les modifications au tour de distribution à l'occasion du lundi de la Pentecôte: le samedi 14, de 3 h. 30 à 5 h.; le dimanche 15, de 3 h. 30 à 5 h.; le dimanche 16, de 3 h. 30 à 5 h.

LA DISTRIBUTION DES TICKETS DE PAIN A PAIX DÉDUIT sera lieu à l'Hôtel de Ville: Samedi 14, matin et soir, 8 heures.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

L'Association Amicale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre nous prie d'indiquer: L'Association signale la réponse du ministre des Pensions aux questions posées par les familles des morts en captivité, parce qu'elle met au point une question qui était encore résolue que d'une façon insuffisante et prêtée à des interprétations erronées. La presse a publié, en effet, une réponse aux adresses de l'Allier et de la Côte-d'Or, qui pouvait laisser croire que les parents de tous les soldats morts en captivité ont droit au pécule. M. Georges Bonnet, député, a demandé au ministre des Pensions s'il n'y avait pas de dispositions particulières relatives à la question et si le pécule est attribué au droit de l'attribution du pécule sous réserve que le décès du soldat soit survenu:

1. Des suites de blessures reçues au combat ou d'une affection contractée au combat; 2. De mort violente, survenue par le fait de l'ennemi (notamment lors d'une tentative d'évasion ou en raison de la présence d'un militaire dans des lignes de combat ou encore d'accidents survenus dans les camps); 3. De suites de blessures reçues dans les conditions visées au paragraphe 2 ci-dessus ou de maladie contractée au combat.

D'autre part, devant les difficultés éprouvées par les départs pour déterminer exactement les conditions dans lesquelles sont survenus les décès de certains prisonniers de guerre, il est admis que les militaires faits prisonniers alors qu'ils étaient atteints d'une maladie ou d'une blessure et décédés ultérieurement en captivité, sans indication contraire contenue dans le dossier au sujet de la cause du décès, sont considérés comme victimes de cette maladie ou de cette blessure, leur décès ouvre, en conséquence, droit au pécule de pécule. La réglementation actuelle basée sur les dispositions du décret du 6 février 1919 et de l'instruction de la même date, complétée par le rectificatif du 3 novembre 1919, exclut donc du droit au pécule de pécule les familles des prisonniers de guerre décédés des suites des maladies contractées en captivité, telles que typhus, grippe, maladies dues aux privations subies, etc.

Nous n'ajoutons qu'un mot: pareille interprétation, pareille manière d'équité qui provient souvent d'interprétations erronées de textes et d'appliqués de circulaires qui retracent la précédente a été accordée, doit disparaître et les Associations d'anciens prisonniers s'y emploieront.

HALLE FLIPO: Baisse continue sur le beurre extra fin: Hollande, 12 fr.; très bon, 10 fr. Grand choix, Hollande: 10 fr.; extra, grand choix, Hollande, 9 fr.; très grand, 10 fr. Deux mille Camemberts de tous prix, Vin, 1.25; blanc, 2 fr. Le meilleur café, 8 fr. Pain d'épices pur miel, 4 fr. Voir tableau des prix. 748524

LA SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL ET DE L'INDUSTRIE fera célébrer, le lundi de